26 Mars 1789. Toulouſe.

SECONDE LETTRE

A M. L'ABBÉ DE BARTHE,

Prêtre, Chanoine, Profeſſeur Royal, & Doyen de la Faculté de Théologie de Toulouſe, Conſeiller en la Chambre Souveraine du Clergé, Prieur, Seigneur de Seſcairoles.

JE commence, M. l'Abbé, par vous faire mes excuſes de ce que, dans ma premiere Lettre, je ne vous ai pas donné tous les titres que vous vous donnez dans votre Diſcours Imprimé; & je vous remercie d'avoir daigné me mettre à même de ne plus vous manquer à cet égard.

Rien n'eſt plus ſérieux, M. l'Abbé, que le combat qui ſe trouve engagé entre vous & moi, puiſque l'indignation publique doit être la peine du vaincu.

Le 17 Février dernier, dans une Aſſemblée du Tiers-Etat de Toulouſe, vous dénonçâtes, *comme contraire aux droits du Tiers-Etat & de la Province*, un Mémoire que j'avois fait pour établir *le droit qu'ont les trois Ordres de former les Etats Généraux de Languedoc, ou d'y envoyer leurs Repréſentans.* A peine en fus-je inſtruit, que je vous ſommai, par une premiere Lettre, de rendre public le Diſcours que vous aviez lu pour appuyer votre dénonciation; & je m'engageai à vous convaincre d'ignorance ou de calomnie, dès qu'il me ſeroit connu. Le grand zèle que vous aviez affiché, dut être furieuſement déconcerté, puiſque ce n'eſt que le 20 du mois courant

que vous avez pu vous déterminer à publier enfin un ouvrage que vous aviez composé depuis le 17 du mois précédent. C'eft parce que vous me l'avez fait connoître trop tard, que je me vois forcé de différer ma réponfe. Je me dois au public avant de me devoir à moi-même : & dans ce moment, je fuis occupé à développer les droits des Pafteurs du fecond Ordre, dans un Mémoire que les Curés du Diocèfe de Condom fe propofent de préfenter aux Etats Généraux du Royaume. En travaillant pour les Curés, je travaille pour la Religion, dont ils font les principaux foutiens ; pour la Nation & le Prince dont les liens refpectifs fe maintiennent & fe refferrent par les effets naturels de leur miniftère ; pour les Pauvres, dont ils font la reffource & l'afile ; pour les malheureux Cultivaleurs, fur-tout, dont ils font les confolateurs & les peres. J'ofe donc me flatter, M. l'Abbé, que vous applaudirez vous-même au motif du délai que je vous demande pour remplir mon engagement : & n'allez pas croire que je cherche à l'éluder ; j'y ajoute au contraire : avant de connoître votre difcours, je m'engageai à vous convaincre d'ignorance ou de calomnie. Aujourd'hui que je le connois, je m'engage à vous convaincre & d'ignorance & de calomnie. Je m'engage à prouver que vous n'avez juftifié aucune de vos inculpations ; que je n'ai rien dit de tout ce que vous me faites dire ; que vous donnez à mes principes un fens & un objet qu'ils n'ont point ; que votre difcours eft un tiffu de fuppofitions & de menfonges ; que la *favanture* que vous y avez étalée, eft étrangere ou indifférente à l'efprit & au texte de mon Mémoire. Je m'engage à prouver que j'ai défendu les droits du Tiers-Etat avec plus de force que ceux de la Nobleffe, dans un Mémoire que la Nobleffe m'avoit chargé de rédiger, & qu'il ne renferme rien, abfolument rien de *contraire aux droits du Tiers-Etat & de la Province.* Je m'engage à prouver que, tout

en m'accuſant d'avoir haſardé des principes anti-nationaux, vous avez avancé vous-même, entr'autres erreurs eſſentielles, un principe favorable au deſpotiſme, & deſtructeur du droit fondamental de la Nation.

Quoi ! direz-vous ; on pourroit prouver qu'il y a tout cela dans votre diſcours, dans un diſcours vérifié, rapporté, approuvé, loué par le ſavant Olivier, Banquier-Expéditionnaire en Cour de Rome, Avocat au Parlement . . . ! Oui, M. l'Abbé ; malgré le ſuffrage de cet homme ſublime, de cet homme ſi digne de vous, de ce grand connoiſſeur, je m'engage à prouver tout cela, ſous peine de perdre tout droit à l'eſtime de mes concitoyens.

En attendant, permettez-moi de vous rappeler un aveu bien étonnant de votre part. Vous convenez que, depuis le onzieme ſiècle juſqu'à préſent, *les droits du Tiers-Etat ſont défendus*, *dans* mon *Mémoire*, *avec toute l'énergie poſſible* : ce ſont vos expreſſions à la page 42 de votre Diſcours ; & cet aveu détruit déjà une bien bonne partie de votre dénonciation.

Permettez-moi encore de vous demander comment vous avez pu vous réſoudre à me taxer d'être l'apologiſte de l'ancienne ſervitude, & l'ennemi du Tiers-Etat ; moi qui, en parlant du rétabliſſement de la liberté, conſommé en Languedoc dans le quatorzième ſiècle, ai dit, page 7 de mon Mémoire, que nous recouvrâmes tous *ce don précieux & inaliénable de la nature, dont la privation avoit été autoriſée par des Lois féroces, & toujours réprouvée par les Lois éternelles de l'équité !* moi qui, page 12 aux notes, ai parlé du ſyſtême féodal, comme d'une *monſtrueuſe anarchie !* moi qui rappelle, avec l'indignation la mieux ſentie, le point juſqu'auquel *on porta la dégradation de l'humanité dans ces ſiècles d'ignorance & de barbarie !* moi qui, en développant l'organiſation des Etats de la Province, dans les temps antérieurs à

l'uſurpation des Barons & des Evêques, ai fait obſerver, page 28 aux notes, *que la repréſentation du Tiers-Etat étoit inſuffiſante ; puiſque n'étant formée que par les Députés des Villes & Bourgs qui avoient plus de 300 feux, & quelquefois par les Députés des bonnes Villes ſeulement, elle ne réuniſſoit pas les vœux & les pouvoirs des autres, & moins encore ceux de la Claſſe laborieuſe & utile des Cultivateurs !* moi qui ai remarqué, pag. 30, que, pour perfectionner l'organiſation de nos Etats, telle qu'elle étoit alors, il auroit fallu lui *donner*, *en faveur des différentes Claſſes du Tiers-Etat*, *une extenſion reſpective & proportionnelle* ! moi qui, en déplorant la maniere injuste dont les habitans des campagnes ont été exclus, juſqu'à préſent, des Aſſemblées de la Province, *quoiqu'ils forment la portion la plus nombreuſe & la plus utile de la Nation*, me ſuis écrié, pag. 8 de mon Mémoire, que *c'eſt un reſte de l'ancienne barbarie, que les principes d'une bonne adminiſtration ne permettent pas de laiſſer plus long-temps ſubſiſter !*

Ah ! M. l'Abbé, M. l'homme aux trois Ordres ; vous qui, né dans le Tiers-Etat, & incorporé dans le Clergé, avez encore la manie d'appartenir à la Nobleſſe, puiſque vous faites précéder votre nom d'un grand DE ; qu'il me tarde d'avoir le loiſir de réduire votre diſcours à ſa véritable valeur, & de confondre par-là certains *quidams*, qui me font l'honneur d'être mes ennemis, & qui n'oſant pas ſe montrer ouvertement, ſe ſont ſervis de vous pour me noircir dans l'opinion du Tiers-Etat, dont je ſuis & dont je jure d'être toujours Membre.

Je m'arrête, en vous priant, M. l'Abbé, de croire que la lecture de votre diſcours n'a rien changé aux ſentimens que vous m'aviez déjà inſpirés.

MAILHE.